



## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 AVRIL 2026

Compte-rendu affiché le 10 avril 2026

### Ordre du jour :

1. Modalités de vote sur les représentations du Conseil Municipal dans les différentes commissions et structures
2. Mise en place des commissions et désignation des représentants du Conseil Municipal
3. Désignation de délégués à la Commission d'Appel d'Offres
4. Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
5. Désignation des représentants au Centre Communal d'Action Sociale
6. Désignation des représentants dans les différents organismes extérieurs et associations
7. Montant des indemnités des élus
8. Majoration du montant des indemnités des élus
9. Règlement intérieur du Conseil Municipal
10. Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Convention avec le SIEML pour l'extension Basse Tension antenne Orange, rue d'Anjou
11. Cadeau aux agents municipaux à l'occasion des départs à la retraite et des remises de médailles
12. Accueils de loisirs – Gratification des stagiaires BAFA
13. Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
14. Recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles
15. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité

16. Recrutement de vacataires (emplois non permanents)
17. Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes
18. Commune déléguée de Segré – Réaménagement des rues du Dr Poidevin, du Dr Chevallier et de la ruelle des jardins – Avant-Projet Définitif
19. Commune déléguée de Segré- Enfouissement des réseaux basse tension électrique, éclairage public et réseau télécommunication – Rue Denis Papin
20. Commune déléguée d'Aviré – Achat de parcelles à Madame TESSIER Madeleine
21. Commune déléguée du Bourg d'iré - Société Boule de fort – Convention tripartite avec la Fédération Française de boule de fort et la société cœur de village
22. Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Construction de la salle polyvalente – Avant-Projet Définitif
23. Commune déléguée de Segré - Mise en place d'une construction modulaire à destination d'une association – Dépôt du Permis de Construire
24. Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Vente d'une maison à l'association CAP Anjou Bleu

Question diverses

# Conseil Municipal du 9 avril 2026 à 20h30

**Secrétaire de séance** : CHAUVIN Bruno

**Liste des pouvoirs écrits** :

M GRANIER Jean-Claude à M DE PIMODAN Louis  
Mme GUILLAUME Virginie à Mme FIANDRINO-RENOU Stéphanie  
Mme THEBAUD Solène à Mme BOURDAIS Marie-Paule  
M JACQMIN Stéphane à Mme MILARET Sandrine  
Mme LECOCQ Angélique à Mme K'BIDI Cindy  
M DE LA SALMONIERE Raphaël à M DUSSEAU Loïc

**Nombre de délégués présents** : 62 - 63 après le point n°1  
(quorum : 35)

**Nombre de délégués votants** : 68 – 69 après le point n°1

**Adoption du procès-verbal de la séance précédente** : 12 février 2026

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absents/ excusés</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
COQUEREAU	Geneviève	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
BOURDAIS	Marie-	1			
GUINEHEUX	Christophe	1			
GATINEAU	Emilie	1			
BESNIER	Michel	1			
PORTA	Claudine	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
GRANIER	Jean-Claude		1	1	DE PIMODAN Louis
HEULIN	Pierre-	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
LARDEUX	Dominique	1			
BESNIER	Loïc	1			
RONCIN	Joël	1			
DAVID	Nathalie	1			
BELIER	Denis	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GROSBOIS	Marie-	1			
PERROIS	Christian	1			
LUET	Jean-Paul	1			
MOREAU	Marie-	1			
DE FROMONT	Christine	1			
TROTTIER	Agnès	1			
GUILLAUME	Virginie		1	1	FIANDRINO-RENOU Stéphanie
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-	1			
BERTHELOT	Nathalie	1			
BOULLAIS-CHALLIER	Sandrine	1			
DELBARRE	Nicolas	1			
FOLLIARD	Loïc	1			
COLAS	Stéphanie	1			
BIANG NZIE	Patrick	1	Arrivée après le point n°1		
ROULLEAU	Sébastien	1			
MAINFROID	Mary	1			
KAYSER	Nicolas	1			
ROUX	Virginie	1			

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absents/ excusés</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
MAZAN	Sébastien	1			
GROSBOIS	Mélanie	1			
PRINTEMPS	Anne-	1			
VOLARD	Corinne	1			
DE PIMODAN	Louis	1			
RAYE VILLERME	Laura	1			
FIANDRINO-RENOU	Stéphanie	1			
THEBAUD	Solène		1	1	BOURDAIS Marie-Paule
COTTIER	Audrey	1			
SOLEIL-LEGAULT	Yann-Maël	1			
TALANDIER	Manon	1			
ALLUSSE	Martin	1			
JACQMIN	Stéphane		1	1	MILARET Sandrine
TROTTIER	Stéphane	1			
DUSSEAU	Loïc	1			
HESNAUX-LAVALADE	Michelle	1			
MACHARD	Christophe	1			
MILARET	Sandrine	1			
LECOCQ	Angélique		1	1	K'BIDI Cindy
K'BIDI	Cindy	1			
DE LA SALMONIERE	Raphaël		1	1	DUSSEAU Loïc
LORENZI	Mariette	1			
SCHEIDEMANTEL	Marie	1			
HOREAU	Jean-Luc	1			
REVENAZ	Arthur	1			
COMERRE	Blandine	1			
GANNAT	Jean-Eudes	1			
HUCHEDE	Benjamin	1			
		63	6	6	

**Point n°1 : Modalités de vote sur les représentations du Conseil Municipal dans les différentes commissions et structures**

**Présentation : Geneviève COQUEREAU**

**Proposition de délibération**

Suite aux Elections Municipales du 22 mars 2026, il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal dans les commissions municipales et différentes structures.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le vote à bulletin secret,

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et propose de procéder au vote par voie électronique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de procéder au vote par voie électronique pour les représentations du Conseil Municipal dans les différentes structures et commissions.

**Vote du Conseil : Unanimité**

## **Point n°2 : Mise en place des commissions et désignation des représentants du Conseil Municipal**

### **Présentation : Geneviève COQUEREAU**

#### **Proposition de délibération**

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal issu des élections du 22 mars 2026,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger au sein des commissions suivantes :

- Tourisme - Patrimoine
- Sport et piscine
- Environnement – Espaces verts
- Enfance / Jeunesse / Parentalité
- Finances
- Culture
- Conseil d'exploitation de la régie du cinéma le Maingué
- Urbanisme / Habitat
- Voirie
- Bâtiments
- Affaires scolaires et restauration collective
- Affaires sociales
- Communication
- Ressources Humaines
- Parc des Expositions / Animations / Fêtes et manifestations
- Citoyenneté
- Commission d'attribution des Marchés à Procédure Adaptée
- Comité consultatif commerces de proximité
- Commission communale pour l'accessibilité
- Commission de délégation de service public

Les personnes désignées dans le tableau ci-annexé sont désignées pour siéger au sein des différentes commissions.

**Vote du Conseil : Unanimité**

## **Point n°3 : Désignation de délégués à la Commission d'Appel d'Offres**

### **Présentation : Geneviève COQUEREAU**

#### **Proposition de délibération**

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal issu des élections du 22 mars 2026,

VU les dispositions des articles L. 1414-2 et L.1411-5 prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de 3 500 habitants et plus doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal décide de procéder, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Sont candidats :

#### **Le Maire de droit**

#### **Délégués titulaires**

- ✓ CHAUVIN Bruno
- ✓ PORCHER Jean-Luc
- ✓ CHERE Nicolas
- ✓ LARDEUX Dominique
- ✓ JACQMIN Stéphane

#### **Délégués suppléants**

- ✓ HEULIN Pierre-Marie
- ✓ BELIER Denis
- ✓ ROCHEPEAU Pierre
- ✓ CHAUVEAU Carine
- ✓ LORENZI Mariette

Sont donc désignés pour siéger à la commission d'appel d'offres permanente :

#### **Le Maire de droit**

#### **Délégués titulaires**

- ✓ CHAUVIN Bruno
- ✓ PORCHER Jean-Luc
- ✓ CHERE Nicolas
- ✓ LARDEUX Dominique
- ✓ JACQMIN Stéphane

#### **Délégués suppléants**

- ✓ HEULIN Pierre-Marie
- ✓ BELIER Denis

- ✓ ROCHEPEAU Pierre
- ✓ CHAUVEAU Carine
- ✓ LORENZI Mariette

**Vote du Conseil :**

**Pour : 62**

**Contre : 7** TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, SCHEIDEMANTEL Marie,  
REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes,  
HUCHEDE Benjamin

## Point n°4 : Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

### Présentation : Geneviève COQUEREAU

#### **Proposition de délibération**

Madame le Maire expose que les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles fixent les conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration.

Les membres élus par le conseil municipal sont au maximum de 8, de même que les membres nommés par le maire.

C'est au Conseil Municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés, sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, au moins :

- ✓ Un représentant des associations familiales
- ✓ Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- ✓ Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- ✓ Un représentant des associations de personnes handicapées,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (outre le président) :

- 8 membres élus par le Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le Maire

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 61**

**Abstentions : 8** MACHARD Christophe, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin

## **Point n°5 : Désignation des représentants au Centre Communal d'Action Sociale**

### **Présentation : Geneviève COQUEREAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération fixant le nombre de membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci, dans les conditions fixées par l'article L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste). Le Maire est de droit Président du CCAS et n'est pas comptabilisé dans le nombre de 8 élus.

Sont candidats :

- ✓ GRANIER Jean-Claude
- ✓ BERTHELOT Nathalie
- ✓ DOUET Marie-Andrée
- ✓ FIANDRINO-RENOU Stéphanie
- ✓ GUILLAUME Virginie
- ✓ FOLLIARD Loïc
- ✓ HESNAUX-LAVALADE Michelle
- ✓ COMERRE Blandine

Sont donc désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

#### **Le Maire de droit**

- ✓ GRANIER Jean-Claude
- ✓ BERTHELOT Nathalie
- ✓ DOUET Marie-Andrée
- ✓ FIANDRINO-RENOU Stéphanie
- ✓ GUILLAUME Virginie
- ✓ FOLLIARD Loïc
- ✓ HESNAUX-LAVALADE Michelle
- ✓ COMERRE Blandine

**Vote du Conseil : Unanimité (69)**

## Point n°6 : Désignation des représentants dans les différents organismes extérieurs et associations

### Présentation : Geneviève COQUEREAU

#### Proposition de délibération

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 22 mars 2026,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs et associations suivants :

- Aide à Domicile Val d'Oudon
- CAP Anjou Bleu (ESAT)
- ASURE
- Comité de pilotage du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (Antenne locale du FSL et commission sociale logement)
- CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives)
- Commission sociale Logement (CSL)
- Conseil de surveillance de l'hôpital de Château-Gontier
- COPEC (Commission départementale pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté)
- Envol
- ILIADE de Château-Gontier (CA)
- Maison de retraite Sainte-Claire de Noyant-la-Gravoyère (conseil de vie sociale)
- Résidences du Val d'Oudon
- Résidence Jean d'Ormesson (conseil de vie des résidents)
- Résidence Nelson Mandela (conseil de vie sociale)
- Ecoles maternelles et primaires publiques des communes déléguées
- Ecoles maternelles et primaires privées des communes déléguées
- Collège Georges Gironde
- Lycée Blaise Pascal
- IME Clairval
- Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)
- Comité de jumelage de Noyant la Gravoyère et Segré
- Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles
- Fondation du patrimoine
- Alter Cités – Alter Public
- SAS PE de la Ferrière de Flée
- SIEML

Les personnes désignées dans le tableau ci-annexé sont désignées pour siéger au sein des différentes structures.

#### Vote du Conseil :

Organismes	Résultat du vote	
Aide à Domicile Val d'Oudon	<b>Pour : 61</b> <b>Contre : 1</b> <b>Abstentions : 7</b>	MACHARD Christophe TROTIER Stéphane, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes

CAP Anjou Bleu - ESAT	<b>Pour : 60</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 7</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
ASURE Mme DAVID Nathalie, intéressée à l'affaire ne participe pas au vote	<b>Pour : 56</b> <b>Contre : 3</b> <b>Abstentions : 9</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, HOREAU Jean-Luc HESNAUX-LAVALDE Michelle, LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Comité de pilotage du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (Antenne locale du FSL et commission sociale logement)	<b>Pour : 58</b> <b>Contre : 6</b> <b>Abstentions : 5</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc HESNAUX-LAVALADE Michelle, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives)	<b>Pour : 58</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 9</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Commission sociale Logement (CSL)	<b>Pour : 57</b> <b>Contre: 2</b> <b>Abstentions : 10</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Conseil de surveillance de l'hôpital de Château-Gontier	<b>Pour : 58</b> <b>Contre: 5</b> <b>Abstentions : 6</b>	MACHARD Christophe, LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Envol	<b>Pour : 58</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 9</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
COPEC (Commission départementale pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté)	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 3</b> <b>Abstentions : 9</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, GANNAT Jean- Eudes HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, HUCHEDE Benjamin
ILIADE de Château-Gontier (CA)	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 10</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin

Maison de retraite Sainte-Claire de Noyant-la-Gravoyère (conseil de vie sociale)	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 10</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Résidences du Val d'Oudon	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 3</b>  <b>Abstentions : 9</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, HOREAU Jean-Luc HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Résidence Jean d'Ormesson (conseil de vie des résidents)	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 3</b>  <b>Abstentions : 9</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, HOREAU Jean-Luc HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Résidence Mandela (conseil de vie sociale)	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 10</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Ecoles maternelles et primaires privées des communes déléguées	<b>Pour : 58</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 9</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Ecoles maternelles et primaires publiques des communes déléguées	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 7</b>  <b>Abstentions : 5</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie,
Collège Georges Gironde	<b>Pour : 59</b> <b>Contre : 3</b>  <b>Abstentions : 7</b>	MACHARD Christophe, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, HUCHEDE Benjamin
Lycée Blaise Pascal	<b>Pour : 58</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 9</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
IME Clairval	<b>Pour : 58</b> <b>Contre : 4</b>  <b>Abstentions : 7</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, HESNAUX-LAVALADE Michelle, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Association Nationale Des Elus	<b>Pour : 59</b>	

en charge du Sport (ANDES)	<b>Contre : 3</b> <b>Abstentions : 7</b>	TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Comité de jumelage de Noyant la Gravoyère	<b>Pour : 55</b> <b>Contre : 7</b> <b>Abstentions : 7</b>	TROTTIER Stéphane, DUSSEAU Loïc, MACHARD Christophe, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir exercé par DUSSEAU Loïc), HOREAU Jean-Luc HESNAUX-LAVALADE Michelle, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Comité de jumelage de Segré	<b>Pour : 55</b> <b>Contre : 10</b> <b>Abstentions : 4</b>	TROTTIER Stéphane, DUSSEAU Loïc, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir exercé par DUSSEAU Loïc), HOREAU Jean-Luc, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine
Groupement de défense contre les Organismes nuisibles	<b>Pour : 56</b> <b>Contre : 6</b> <b>Abstentions : 7</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, GANNAT Jean-Eudes, DUSSEAU Loïc, HESNAUX-LAVALADE Michelle, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir exercé par DUSSEAU Loïc), SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine
Fondation du patrimoine	<b>Pour : 60</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstentions : 7</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine,
Alter Cités	<b>Pour : 56</b> <b>Contre : 6</b> <b>Abstentions : 7</b>	TROTTIER Stéphane, DUSSEAU Loïc, MACHARD Christophe, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir exercé par DUSSEAU Loïc) HESNAUX-LAVALADE Michelle, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
Alter Public	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 7</b> <b>Abstentions : 5</b>	TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine HESNAUX-LAVALADE Michelle, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin
SAS PE de la Ferrière de Flée	<b>Pour : 55</b> <b>Contre : 8</b> <b>Abstentions : 6</b>	TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin DUSSEAU Loïc, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir

		exercé par DUSSEAU Loïc), LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie
SIEML	<b>Pour : 57</b> <b>Contre : 7</b>  <b>Abstentions : 5</b>	TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe, LORENZI Mariette, REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin LECOQC Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, COMERRE Blandine

## **Point n°7 : Montant des indemnités des élus**

### **Présentation : Geneviève COQUEREAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Elle rappelle également que l'indemnité du Maire ne nécessite pas de délibération, sauf en cas de proposition du Maire d'une indemnité inférieure au barème fixé par l'article L 2123-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales. Madame le Maire ne propose pas d'indemnité inférieure au barème.

Pour les Adjointes au Maire, les indemnités de fonction brutes maximales qui peuvent être versées aux élus d'une commune de 10 000 à 19 999 habitants, strate démographique à laquelle appartient la commune de Segré-en-Anjou Bleu, sont égales à 28,6 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les Maires délégués peuvent également bénéficier d'indemnités de fonction. C'est le conseil municipal qui vote ces indemnités selon le barème applicable à la strate démographique de la commune déléguée.

Aussi, Madame le Maire propose d'approuver les indemnités à verser aux Adjointes au Maire et aux Maires délégués, conformément au tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2123-20 à 24, ainsi que l'article L2113-8,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

DECIDE, avec effet au 22 mars 2026, de fixer les indemnités de fonctions mensuelles des Adjointes au Maire à 28,6 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

DIT que les Maires délégués percevront leurs indemnités selon le barème applicable à la strate démographique de la commune déléguée,

APPROUVE le tableau récapitulatif ci-dessous :

**Elus Maire SEAB + adjoints SEAB****Nombre maxi  
d'adjoints : 20****IB : 1027 4 110,52 €**

	Poste occupé	Strate démographique	Montant communal maxi	Majoration Chef-lieu Arrondissement	Montant total retenu
G. COQUEREAU	Maire	entre 10 000 et 19 999	2 778,71 €	555,74 €	3 334,45 €
B. CHAUVIN	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
C. ROMANN	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
O. CHAUVEAU	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
MP BOURDAIS	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
C. GUINEHEUX	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
E. GATINEAU	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
M. BESNIER	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
C. PORTA	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
<b>TOTAL</b>			<b>12 183,58 €</b>	<b>2 436,72 €</b>	<b>14 620,30 €</b>

**Elus Maires délégués**

	Nom de la commune	Strate démographique	Montant communal maxi		Montant total retenu
C. GASTINEAU	Aviré	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
M. BOULTOUREAU	Bourg d'Iré	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
JC. GRANIER	La Chapelle sur Oudon	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
PM. HEULIN	Châtellais	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
O. CHAUVEAU	La Ferrière de Flée	- 500 habitants	1 155,06 €		
P. ROCHEPEAU	L'Hôtellerie de Flée	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
D. LARDEUX	Louvaines	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
L. BESNIER	Marans	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
J. RONCIN	Montguillon	- 500 habitants	1 155,06 €		1 155,06 €
N. DAVID	Noyant la Gravoyère	entre 1 000 et 3 500	2 289,56 €		2 289,56 €
D. BELIER	Nyoseau	entre 1 000 et 3 500	2 289,56 €		2 289,56 €
JO. BOUVET	Sainte Gemmes d'Andigné	entre 1 000 et 3 500	2 289,56 €		2 289,56 €
N. CHERE	Saint Martin du Bois	entre 1 000 et 3 500	2 289,56 €		2 289,56 €
MP. BOURDAIS	Saint Sauveur de Flée	- 500 habitants	1 155,06 €		
C. CHAUVEAU	Segré	entre 3 500 et 9 999	2 396,43 €		2 396,43 €
<b>TOTAL</b>			<b>27 766,56 €</b>		<b>25 456,45 €</b>

DIT que ces indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**Vote du Conseil :****Pour : 54****Contre : 9** COTTIER Audrey, TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle,

MACHARD Christophe, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc

**Abstentions :** 6

SOLEIL-LEGAULT Yann-Maël, JACQMIN Stéphane (pouvoir exercé par MILARET Sandrine), DUSSEAU Loïc, MILARET Sandrine, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir exercé par DUSSEAU Loïc), REVENAZ Arthur

## Point n°8 : Majoration du montant des indemnités des élus

### Présentation : Geneviève COQUEREAU

#### Proposition de délibération

Madame le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Par délibération en date du 9 avril 2026, le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonctions mensuelles des élus à compter du 22 mars 2026.

Elle informe qu'une majoration des indemnités de fonction peut être accordée aux élus des communes chefs-lieux d'arrondissements

Aussi, considérant que la commune de Segré en Anjou Bleu peut en bénéficier, elle propose au Conseil Municipal d'approuver la majoration du montant des indemnités des élus en tant que Maire et Adjoint au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2123-22 et R 2123-23,

VU la délibération en date du 9 avril 2026 fixant le montant des indemnités de fonction mensuelles des élus à compter du 22 mars 2026,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE que les indemnités de fonction des élus de la commune de Segré-en-Anjou Bleu seront majorées de 20 %, du fait qu'elle est chef-lieu d'arrondissement,

APPROUVE le tableau récapitulatif ci-dessous :

**Elus Maire SEAB + adjoints SEAB**                      **Nombre maxi**  
**d'adjoints : 20**    **IB : 1027**                      **4 110,52 €**

	Poste occupé	Strate démographique	Montant communal maxi	Majoration Chef-lieu Arrondissement	Montant total retenu
G. COQUEREAU	Maire	entre 10 000 et 19 999	2 778,71 €	555,74 €	3 334,45 €
B. CHAUVIN	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
C. ROMANN	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
O. CHAUVEAU	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
MP BOURDAIS	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
C. GUINEHEUX	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
E. GATINEAU	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
M. BESNIER	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
C. PORTA	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	1 175,61 €	235,12 €	1 410,73 €
<b>TOTAL</b>			<b>12 183,58 €</b>	<b>2 436,72 €</b>	<b>14 620,30 €</b>

### Elus Maires délégués

	Nom de la commune	Strate démographique	Montant communal maxi		Montant total retenu
C. GASTINEAU	Aviré	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
M. BOULTOUREAU	Bourg d'Iré	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
JC. GRANIER	La Chapelle sur Oudon	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
PM. HEULIN	Châtellais	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
O. CHAUVEAU	La Ferrière de Flée	- 500 habitants	1 155,06 €		
P. ROCHEPEAU	L'Hôtellerie de Flée	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
D. LARDEUX	Louvaines	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
L. BESNIER	Marans	entre 500 et 1 000	1 820,96 €		1 820,96 €
J. RONCIN	Montguillon	- 500 habitants	1 155,06 €		1 155,06 €
N. DAVID	Noyant la Gravoyère	entre 1 000 et 3 500	2 289,56 €		2 289,56 €
D. BELIER	Nyoiseau	entre 1 000 et 3 500	2 289,56 €		2 289,56 €
JO. BOUVET	Sainte Gemmes d'Andigné	entre 1 000 et 3 500	2 289,56 €		2 289,56 €
N. CHERE	Saint Martin du Bois	entre 1 000 et 3 500	2 289,56 €		2 289,56 €
MP. BOURDAIS	Saint Sauveur de Flée	- 500 habitants	1 155,06 €		
C. CHAUVEAU	Segré	entre 3 500 et 9 999	2 396,43 €		2 396,43 €
TOTAL			<b>27 766,56 €</b>		<b>25 456,45 €</b>

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 52**

**Contre : 12**

**Abstentions 5**

TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin  
SOLEIL-LEGAULT Yann-Maël, JACQMIN Stéphane (pouvoir exercé par MILARET Sandrine), DUSSEAU Loïc, MILARET Sandrine, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir exercé par DUSSEAU Loïc)

## **Point n°9 : Règlement intérieur du Conseil Municipal**

### **Présentation : Geneviève COQUEREAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'article L-2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel stipule que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation »,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 52**

**Contre : 16** JACQMIN Stéphane (pouvoir exercé par MILARET Sandrine), TROTTIER Stéphane, DUSSEAU Loïc, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe, MILARET Sandrine, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir exercé par DUSSEAU Loïc), LORENZI Mariette, HOREAU Jean-Luc, SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin

**Abstention : 1** PRINTEMPS Anne-Gaëlle

**Point n°10 : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Convention avec le SIEML pour l'extension BT antenne Orange, rue d'Anjou**

**Présentation : Olivier CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le SIEML pour l'extension Basse Tension de l'antenne Orange, rue d'Anjou sur la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention à passer avec le SIEML pour l'extension Basse Tension de l'antenne Orange, rue d'Anjou, sur la parcelle section B n°1283 situées sur la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 65**

**Abstentions : 4** HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin

**Point n°11 : Cadeau aux agents municipaux à l'occasion des départs à la retraite et des remises de médailles**

**Présentation : Emilie GATINEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal qu'il est de tradition d'offrir un cadeau aux agents municipaux à l'occasion des départs à la retraite et des remises de médailles. Cette pratique nécessite d'être organisée par délibération du Conseil Municipal.

Elle propose que le montant du cadeau soit de 135 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau pour les agents qui ont fait valoir leurs droits à la retraite et à une médaille du travail,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'offrir un cadeau aux agents municipaux à l'occasion des départs à la retraite et des remises de médailles,

DECIDE que le montant du cadeau sera de 135 euros,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 67**

**Abstentions : 2** HESNAUX-LAVALADE Michelle, SCHEIDEMANTEL Marie

## **Point n°12 : Accueils de loisirs - Gratification des stagiaires BAFA**

### **Présentation : Emilie GATINEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que les accueils de loisirs accueillent régulièrement des stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) dans le cadre de leur formation.

Elle précise que le BAFA, régi par le code de l'action sociale et des familles, est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

La collectivité souhaite qu'une gratification par jour de présence soit versée aux stagiaires.

En conséquence, Madame l'Adjointe au Maire propose de verser aux stagiaires BAFA une gratification d'un montant de 30€ brut par jour de présence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE de verser aux stagiaires BAFA qui seront accueillis dans les accueils de loisirs une gratification de 30€ brut par jour de présence,

DIT que la gratification sera versée en une seule fois à la fin du stage,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 68**

**Abstention : 1** SCHEIDEMANTEL Marie

## **Point n°13 : Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur**

### **Présentation : Emilie GATINEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein des collectivités territoriales pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Les missions doivent être conformes au projet pédagogique de l'établissement et approuvées par l'organisme d'accueil.

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales de verser une gratification lorsque la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à 2 mois, la commune peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixés par délibération.

En conséquence, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de valider la possibilité du versement d'une gratification égale à 150 euros par mois aux étudiants effectuant un stage inférieur ou égal à 2 mois dont les missions ont constitué un travail réel et intéressant pour la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE de verser aux étudiants effectuant un stage inférieur ou égal à 2 mois mais fournissant un travail réel et intéressant pour la collectivité, une gratification égale à 150 euros par mois,

DIT que cette gratification sera proratisée en fonction du temps de présence mensuel prévu au cours du stage et du nombre d'heures effectuées au cours du mois et qu'elle sera versée en une seule fois à la fin du stage,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 68**

**Abstention : 1** SCHEIDEMANTEL Marie

**Point n°14 : Recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles**

**Présentation : Emilie GATINEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil municipal que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Elle expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, notamment dans les services où des taux d'encadrement sont imposés.

Aussi, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L 332-13,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles,

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles,

DIT qu'elle sera chargée de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer les contrats nécessaires,

PRECISE que le contrat pourra prendre effet, le cas échéant, avant le départ de l'agent remplacé afin de faciliter la prise de poste,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 63**

**Contre : 1** MACHARD Christophe

**Abstentions : 5** JACQMIN Stéphane (pouvoir exercé par MILARET Sandrine), MILARET Sandrine, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, REVENAZ Arthur

**Point n°15 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité**

**Présentation : Emilie GATINEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L 332-23 1°,

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité,

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité.

DIT qu'elle sera chargée de constater les besoins, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer les contrats nécessaires,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 58**

**Contre : 1**

**Abstentions : 10**

MACHARD Christophe

JACQMIN Stéphane (pouvoir exercé par MILARET Sandrine), MILARET Sandrine, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin

## **Point n°16 : Recrutement de vacataires (emplois non permanents)**

### **Présentation : Emilie GATINEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires, dans le respect des conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Pour répondre aux besoins des services d'accueil de loisirs, Madame l'Adjointe au Maire propose de mettre en place la possibilité de recruter des vacataires aux conditions ci-dessous :

		Montant brut
Vacation	1 journée	81.46€
	½ journée	38.42€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Considérant qu'en cas de besoin de service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des vacataires,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, les vacataires devront être rémunérés après service fait sur la base d'un forfait,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à recruter des vacataires pour les services d'accueil de loisirs aux conditions suivantes :

		Montant brut
Vacation	1 journée	81.46€
	½ journée	38.42€

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 61**

**Abstentions : 8**

TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe, LECOQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine

**Point n°17 : Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes**

**Présentation : Claudine PORTA**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil une convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

Ce groupement de commandes sera constitué conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique.

La convention présentée prend effet à compter de la date du 19 juillet 2026, et prendra fin à la date du 19 juillet 2030, incluant un retrait inapplicable sur les 24 premiers mois.

Elle propose au Conseil d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 64**

**Abstentions : 5** TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur

**Point n°18 : Commune déléguée de la Segré – Réaménagement des rues du Dr Poidevin, du Dr Chevallier et de la ruelle des jardins – Avant-Projet Définitif**

**Présentation : Christophe GASTINEAU**

**Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif pour les travaux de réaménagement des rues du Dr Poidevin, du Dr Chevallier et de la ruelle des jardins, sur la commune déléguée de Segré, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 358 282,33 € HT.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'approuver l'Avant-Projet Définitif.

Par ailleurs, il sollicite l'autorisation de déposer le Permis d'Aménager correspondant au projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif pour les travaux de réaménagement des rues du Dr Poidevin, du Dr Chevallier et de la ruelle des jardins, sur la commune déléguée de Segré, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 358 282,33 € HT,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à déposer le Permis d'Aménager correspondant au projet,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 65**

**Contre : 1** LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy)

**Abstentions : 3** REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin

**Point n°19 : Commune déléguée de Segré- Enfouissement des réseaux basse tension électrique, éclairage public et réseau télécommunication – Rue Denis Papin**

**Présentation : Christophe GASTINEAU**

**Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le programme d'enfouissement des réseaux souples (réseau électrique basse tension, réseau d'éclairage public et remplacement du matériel et l'enfouissement des réseaux de télécommunication) de la rue Denis Papin, commune déléguée de Segré qui sera assuré par le S.I.E.M.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.E.M.L. arrêtant le règlement financier en vigueur,

VU le plan de financement :

**Montant de l'opération Rue Denis Papin :**

Basse tension :	258 900,00 € HT
Eclairage public :	95 165,00 € HT
Génie Civil Télécom :	150 784,80 € TTC
Divers Terrassement :	147 240,00 € TTC
<b>Montant total :</b>	<b>652 089,80€ TTC</b>

**Montant à la charge de la Commune :**

Basse tension :	194 175,00 € HT
Eclairage public :	71 373,75 € HT
Génie Civil Télécom :	150 784,80 € TTC
Divers Terrassement :	147 240,00 € TTC
<b>Montant total :</b>	<b>563 573,55 € TTC</b>

APPROUVE le plan de financement et les modalités de versement de la participation conforme aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 64**

**Abstentions : 5** TROTTIER Stéphane, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine

**Point n°20 : Commune déléguée d'Aviré – Achat de parcelles à Madame TESSIER Madeleine**

**Présentation : Christophe GASTINEAU**

**Proposition de délibération**

Monsieur le Maire délégué expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'extension de la ZAC de la Promenade à Aviré, la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées 014 section B n°45, 997 et 998.

Madame TESSIER Madeleine, propriétaire de ces parcelles, a accepté la proposition d'achat par la commune de ces parcelles au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 29 570 €.

Aussi, Monsieur le Maire délégué propose au Conseil Municipal d'approuver cet achat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition auprès de Madame TESSIER Madeleine des parcelles cadastrées 014 section B n°45, 997 et 998 sur la commune d'Aviré, représentant une surface totale de 5 914 m<sup>2</sup>, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit 29 570 euros,

DIT que les frais d'acte liés à cet achat seront pris en charge par la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez Anjou Bleu Notaires, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 64**

**Abstentions : 5** TROTTIER Stéphane, MACHARD Christophe, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur

**Point n°21 : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Société boules de fort – Convention tripartite avec la Fédération Française de boules de fort et la société cœur de village**

**Présentation : Magali BOULTOUREAU**

**Proposition de délibération**

Madame le Maire déléguée expose que la Fédération Française de boule de fort a mis en place un label Cœur de Village en partenariat avec la Préfecture de Maine-et-Loire.

La société l'Avenir du Bourg d'Iré étant favorable à la mise en place de ce label, elle propose au Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite d'adhésion au label Cœur de Village.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place du label Cœur de Village à la société l'Avenir du Bourg d'Iré,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer la convention tripartite d'adhésion au label Cœur de Village ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil : Unanimité (69)**

**Point n°22 : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Construction de la salle polyvalente – Avant-Projet Définitif**

**Présentation : Dominique LARDEUX**

**Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif pour les travaux de reconstruction de la salle polyvalente de la commune déléguée de la Chapelle sur Oudon dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 600 500 € H.T.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'approuver l'Avant-Projet Définitif.

Par ailleurs, il sollicite l'autorisation de déposer le permis de construire correspondant au projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif des travaux de construction de la salle polyvalente de la commune déléguée de la Chapelle sur Oudon pour un montant de 600 500 H.T.

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à déposer le permis de construire correspondant au projet,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 60**

**Abstentions : 9**

TROTTIER Stéphane, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K'BIDI Cindy), K'BIDI Cindy, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes

**Point n°23 : Commune déléguée de Segré – Mise en place d’une construction modulaire à destination d’une association – Dépôt du Permis de Construire**

**Présentation : Dominique LARDEUX**

**Proposition de délibération**

Monsieur l’Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d’une construction modulaire à destination d’une association au 14 rue Jean Monnet ( construction de bureaux, salle de réunion et wc PMR), équivalant à une construction de 140,24m<sup>2</sup> sur la commune déléguée de Segré, rédigé par le cabinet d’architecture OLIVIER ROUYER 34, Rue les Perrots - 03 220 VAUMAS.

Par ailleurs, il sollicite l’autorisation de déposer le permis de construire correspondant à ce projet.

Madame DAVID Nathalie, intéressée à l’affaire, ne participe pas au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à déposer le permis de construire correspondant au projet,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 59

**Contre :** 5 MACHARD Christophe, SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes

**Abstentions :** 4 TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par K’BIDI Cindy), K’BIDI Cindy

**Point n° 24 : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Vente d’une maison à l’association CAP Anjou Bleu**

**Présentation : Nathalie DAVID**

**Proposition de délibération**

Madame le Maire déléguée expose qu’un bail emphytéotique avait été conclu entre la commune de Noyant-La-Gravoyère et Meldomys le 26 mars 1990, en vue de la construction d’un logement locatif. Ce bail avait été conclu pour une durée de 36 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 et est donc arrivé à échéance le 31/12/2025.

Après échange avec l’association CAP ANJOU BLEU qui occupe ce local, il a été convenu de ne pas procéder à une reconduction du bail emphytéotique afin que l’association CAP ANJOU BLEU puisse en devenir propriétaire.

Aussi, Madame le Maire déléguée propose au Conseil Municipal de vendre cette maison située 172 Route du Plessis à Noyant-La-Gravoyère à l’association CAP ANJOU BLEU au prix de 65 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l’avis des Domaines en date du 3 novembre 2025,

APPROUVE la vente à l’association CAP ANJOU BLEU, dont le siège social est situé 20 rue de Misengrain, Noyant-La-Gravoyère, de la maison située 172 Route du Plessis à Noyant-La-Gravoyère, cadastrée 229 section B n° 279, au prix de 65 000 €,

DIT que les frais d’actes notariés seront pris en charge par l’acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l’acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 61**

**Contre : 4** REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine, GANNAT Jean-Eudes, HUCHEDE Benjamin

**Abstentions : 4** TROTTIER Stéphane, LORENZI Mariette, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc

DECISIONS A RENDRE COMPTE

**Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :**

N°	OBJET
<u>2026-049</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de cavurne dans le cimetière communal – Famille LAMBERT
<u>2026-050</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LECUYER
<u>2026-051</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GABILLARD – RICOU - ANIZON
<u>2026-052</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GRELARD
<u>2026-054</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Louvaines – Mise à disposition de locaux au profit de l'association Chouettes Familles les samedis 21 février et 16 mai 2026 <b>Conditions</b> : approbation de la convention de mise à disposition, au profit de l'association Chouettes Familles, de locaux (salle de motricité) situés dans l'école publique à Louvaines. Cette mise à disposition se fera à titre gratuit pour les journées du 21/02/2026 et 16/05/2026 de 8h30 à 12h30.
<u>2026-055</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Arbre Vert » <b>Conditions</b> : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » Rue du Pont de la Verzée, d'une surface de 61 m <sup>2</sup> (cuisine) et de 183 m <sup>2</sup> (salle du haut), au profit de l'association « ARBRE VERT ». Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit le mardi 17 mars 2026 de 16h à 20h.
<u>2026-056</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Rugby Club du Haut-Anjou » <b>Conditions</b> : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » Rue du Pont de la Verzée, d'une surface de 61 m <sup>2</sup> (cuisine) et de 183 m <sup>2</sup> (salle du haut), au profit de l'association « RUGBY CLUB DU HAUT ANJOU ». Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit du vendredi 27 mars au lundi 30 mars 2026.
<u>2026-057</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'une salle située au Groupe Milon au profit du service social CARSAT Pays de la Loire <b>Conditions</b> : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit du service social CARSAT Pays de la Loire, 7 Bis Rue Max Richard, 49100 ANGERS, pour l'année 2026. Cette mise à disposition est conclue pour les lundis après-midi suivant un planning et se fait moyennant une participation de 27 € par demi-journée.
<u>2026-058</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société ENVERGURE – Avenant n°6 <b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°6 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois de mars 2026.
<u>2026-059</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC) – Avenant n°4 <b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°4 à la convention du 23 octobre 2024 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC).
<u>2026-060</u>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 1 – Echafaudage – maçonnerie – taille de pierres – plâtrerie – traitement mэрule – Avenant n°3 <b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°3 au marché de travaux, à intervenir avec QUELIN NORD-OUEST – 5 Rue du Sieur des Bouillons – ZA de Rocomps – 35410 CHATEAUGIRON pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot1 – Echafaudage – maçonnerie – taille de pierres – plâtrerie – traitement mэрule, pour un montant de -16

	986.90 € HT portant le nouveau montant de travaux à 720 614.45 € HT.
<b><u>2026-061</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau - Marché de travaux – installation d’une centrale photovoltaïque sur la toiture de l’école Geneviève Verger</p> <p><b>Conditions :</b> approbation du marché de travaux à intervenir avec la société ENERGIES DE LOIRE – ZI de la Ramée – 49450 CANDÉ pour les travaux d’installation d’une centrale photovoltaïque sur la toiture de l’école « Geneviève Verger » – commune déléguée de Nyoiseau - Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de <b>60 900,59 € HT.</b></p>
<b><u>2026-062</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Mise en place d’une construction modulaire à destination d’une association ASURE</p> <p><b>Conditions :</b> approbation du marché de travaux à intervenir avec la société COUGNAUD – Mouilleron le Captif – CS 40028 – LA ROCHE SUR YON Cedex pour les travaux de mise en place d’une construction modulaire à destination d’une association ASURE – 14 Rue Jean Monnet – commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de :</p> <p>Offre de base : 179 000,00 € HT  + casquette d’entrée/auvent : + 1 498.50 € HT  - Option menuiseries PVC : - <u>3 996.00 € HT</u>  Soit un total de : 176 502.50 € HT</p>
<b><u>2026-063</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Groupe Milon – Marché de travaux – Réaménagement d’un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO</p> <p><b>Conditions :</b> approbation des marchés concernant les travaux de réaménagement d’un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon – commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous :</p> <p><u>Lot 1 – Démolition – Déconstruction :</u> ALLTECH DECONSTRUCTION – La Grande Motte – 49440 LOIRÉ pour un montant de <b>12 900,00 € HT.</b></p> <p><u>Lot 2 : Charpente bois :</u> SARL SONISO – 10 Rue de la Blanchardière – 49300 CHOLET pour un montant de <b>34 619.40 € HT.</b></p> <p><u>Lot3 : Plafonds suspendus :</u> SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet - BP 30315 - Segré - 49503 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU Cedex pour un montant de <b>12 782.00 € HT.</b></p> <p><u>Lot4 : Revêtement de sol souple :</u> VALLEE ATLANTIQUE – ZI de St Barthélémy – 1 Rue de Champfleur – 49124 SAINT BARTHELEMY D’ANJOU pour un montant de <b>12 723.11 € HT.</b></p> <p><u>Lot5 : Menuiseries intérieures :</u> SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet - BP 30315 - Segré - 49503 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU Cedex pour un montant de <b>15 775.00 € HT.</b></p> <p><u>Lot6 : Carrelage :</u> SARL CARELLA – 10 Rue du Tertre – 49070 BEAUCOUZÉ pour un montant de <b>4 797.73 € HT.</b></p> <p><u>Lot7 : Peinture :</u> ANJOU PEINTURE – 21 Chemin des Molaines – 49630 MAZÉ-MILON pour un montant de <b>15 370.91 € HT.</b></p> <p><u>Lot8 : Plomberie - Chauffage :</u> SAS GUET – 5 Rue du Lavoir – Saint Martin du Bois – SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant de <b>21 475.99 HT.</b></p> <p><u>Lot9 : Électricité :</u> ATEBI ENERGIES - 1B Avenue des Bertins – 49125 TIERCÉ pour un montant de <b>12 951.93 € HT.</b></p>
<b><u>2026-064</u></b>	<p><b>Objet :</b> Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de vêtements de travail pour le territoire de Segré-en-Anjou Bleu – Lot 3 : fourniture de vêtements de travail spécifique – Police Municipale – Avenant de transfert – Avenant n°2</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l’avenant n°2 de transfert à intervenir avec la SAS ABILIS LOGISTIQUE – ZI – 2 Chemin du Camp – 51400 MOURLEMON-LE-PETIT, pour le marché accepté ayant pour objet la fourniture de vêtements de travail pour le territoire de Segré-en-Anjou Bleu - lot 3 : Fourniture de vêtements de travail spécifiques – Police Municipale. La facturation des prestations sera effectuée sur la nouvelle dénomination Groupe ALIBIS sise 60 Rue des Bergères – 91290 ARPAJON ainsi que la validation du changement de RIB.</p>
<b><u>2026-065</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de St Martin du Bois – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p>

	<p><b>Conditions :</b> autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 305 AB, parcelles n°11 et 382, 5 rue de la Croix Lucet, Commune déléguée de St Martin du Bois, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la Commune de Segré en Anjou Bleu et la propriété de l'Indivision BERTHELOT.</p>
<b><u>2026-066</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de La Chapelle sur Oudon – Concession de terrain dans le cimetière communal -Famille PELLETIER-DEFOIX</p>
<b><u>2026-067</u></b>	<p><b>Objet :</b> Convention en faveur de la promotion des économies d'énergie – Opérations standardisées  <b>Conditions :</b> approbation de la convention présentée par GREENFLEX, en faveur de la promotion des économies d'énergie, opérations standardisées.  La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2027.</p>
<b><u>2026-068</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local gratuit au profit de l'association « Comité des fêtes de Montguillon »  <b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 9 rue des Amis Réunis–annexe de la Mairie -MONTGUILLON – 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU au profit de l'Association « Comité des fêtes de Montguillon ».  La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p>
<b><u>2026-069</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille RICOUS</p>
<b><u>2026-070</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DARSEL-BRETEAU</p>
<b><u>2026-071</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Concession de case columbarium dans le cimetière communal – Famille TRIQUET</p>
<b><u>2026-072</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CORVE-ROUILLER</p>
<b><u>2026-073</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de St Martin du Bois – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FOURNIER - BELLIER</p>
<b><u>2026-074</u></b>	<p><b>Objet :</b> Marché de travaux – Projet de construction d'un atelier technique et de locaux sociaux avec intégration de la mairie déléguée de St Martin du Bois – Lot 11 : faux plafonds – Avenant n°1  <b>Conditions :</b> approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la société LE GAL-COMISO - PA Angers / Océane - 7 rue de Bennefray - 49140 VILLEVEQUE, pour le projet de construction d'un atelier technique et de locaux sociaux avec intégration de la mairie déléguée de la commune de Saint Martin du Bois - Segré-en-Anjou Bleu, Lot-11 faux- plafonds pour un montant de – 222.46 € HT portant le nouveau montant de travaux à 6 754.04€ HT.</p>
<b><u>2026-75</u></b>	<p><b>Objet :</b> Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de petits matériels – quincaillerie, électricité, plomberie et sanitaire, peinture et bois – Service technique sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2025-2026 – Avenant n°1 : lot 2 – fourniture de petits équipements d'électricité  <b>Conditions :</b> approbation de l'avenant n°1 à intervenir avec la société REXEL France SAS – 16 Boulevard Gaston Ramon – 49100 ANGERS, pour l'ajout de nouveaux prix au bordereau de prix de l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture de petit matériels – Quincaillerie – Électricité – Plomberie et sanitaire – Peinture et Bois – Service technique sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu pour les années 2023-2024, Lot2 – fourniture de petits équipements d'électricité - marché n°2024-041, n'ayant pas d'incidence financière pour le marché.</p>
<b><u>2026-076</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée d'Aviré – Travaux préalables pour les aménagements extérieurs de la salle des fêtes et de la mairie  <b>Conditions :</b> approbation de la proposition de l'Aviréenne pour des travaux préalables pour les aménagements extérieurs de la salle des fêtes et de la mairie, commune déléguée d'Aviré, pour un montant de <b>30 447,00 € TTC</b>.  Le paiement de la facture sera effectué en plusieurs fois.</p>
<b><u>2026-077</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Remplacement des fauteuils et sol textile des 3 salles de projection du cinéma le Maingué – Mission de contrôle technique  <b>Conditions :</b> approbation de la proposition de l'APAVE pour une mission de contrôle technique relative au remplacement des fauteuils et sol textile des 3 salles de projection du cinéma le Maingué, Commune déléguée de Segré, pour un montant <b>2 100 € HT</b>.</p>

	Le paiement de la facture sera effectué en plusieurs fois suivant l'avancement des travaux.
<b><u>2026-078</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Document modificatif du parcellaire cadastral – Autorisation de signature</p> <p><b>Conditions</b> : autorisation de la signature du document modificatif du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section AK, parcelle n°264, chemin du Bois, Commune déléguée de Noyant la Gravoyère, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs.</p>
<b><u>2026-79</u></b>	<p><b>Objet</b> : Contrat de services avec Kirsch</p> <p><b>Conditions</b> : approbation du contrat de services Microsoft 365 pour l'utilisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Licences Microsoft 365 Licences Business Standard EEA. Chaque Licence est affectée à un seul et unique utilisateur.</li> <li>- Licences Visio. Chaque Licence est affectée à un seul et unique utilisateur.</li> </ul> <p>Le coût annuel par utilisateur sera de 96 € HT/annuel pour les licences Microsoft 365 Business Standard EEA.</p> <p>Le coût annuel par utilisateur sera de 51.60 € HT/annuel pour les licences Visio</p> <p>Le coût total de ce contrat de services se fera donc en fonction du nombre d'utilisateurs pour l'année 2026.</p> <p>Ce tarif licence /utilisateur est bloqué pour l'année 2026.</p>
<b><u>2026-080</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MENANT-VIGNERON
<b><u>2026-081</u></b>	<b>Objet</b> : Commune de l'Hôtellerie de Flée – Modification emplacement – Concession de terrain dans le cimetière communal n°170
<b><u>2026-082</u></b>	<p><b>Objet</b> : Accord-cadre pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et Segré – 2024-2026 – Avenant n°1 – Lot n°15 : légumineuses et céréales</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°1 à intervenir avec la Société MAINE ATLANTIQUE - La Ministrerie -44110 SOUDAN, pour l'augmentation du plafond maximum de l'accord-cadre pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées Noyant la Gravoyère et Segré, lot 15 : Légumineuses et céréales – marché 2024-028.</p> <p>Le montant maximum du lot 15 : Légumineuses et céréales - marché n°2024-028 sera porté pour la période de reconduction de 1 000 € HT à 1 500 € HT annuellement soit 2 500 € HT pour la durée de l'accord cadre.</p>
<b><u>2026-083</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association APE Ecole des 3 plumes</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 9 rue des amis réunis – MONTGUILLON – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association APE Ecole des 3 plumes.</p> <p>La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p>
<b><u>2026-084</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SEJOURNE
<b><u>2026-085</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société ENVERGURE – Avenant n°7</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°7 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois d'avril 2026.</p>
<b><u>2026-086</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 4 : peinture murale et décors peints – Avenant n°1</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec ARTHEMA - 9b Chemin des Champs - 44340 BOUGUENNAIS, pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot4 : peinture murale et décors peints, pour un montant de 11 250.00 € HT (tranche ferme) portant le nouveau montant de travaux à 149 737.00 € HT.</p>
<b><u>2026-087</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 4 : peinture murale et décors peints – Avenant n°2

	<p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux, à intervenir avec ARTHEMA - 9b Chemin des Champs - 44340 BOUGUENNAIS pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine commune - déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot4, Peintures murale et décors peints, pour un montant de 4 917.13 € HT (tranche 6) portant le nouveau montant de travaux à 154 654.13 € HT.</p>												
<b>2026-088</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 4 : peinture murale et décors peints – Avenant n°3</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°3 au marché de travaux, à intervenir avec ARTHEMA - 9b Chemin des Champs - 44340 BOUGUENNAIS pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot4 : Peintures murale et décors peints - pour un montant de 9 117.60 € HT (tranche ferme) portant le nouveau montant de travaux de 163 771.73 € HT.</p>												
<b>2026-089</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 4 : peinture murale et décors peints – Avenant n°4</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°4 au marché de travaux, à intervenir avec ARTHEMA - 9b Chemin des Champs - 44340 BOUGUENNAIS pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot4 : Peintures murale et décors peints - pour un montant de 1 825.20 € HT (tranche ferme) portant le nouveau montant de travaux à 165 596.93 € HT.</p>												
<b>2026-090</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 3 : vitraux – Avenant n°1</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la société SARL ATELIER HENRI HELMBOLD - 46 Boulevard François Mitterrand - 35150 CORPS NUDES pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, LOT3 : Vitraux - pour un montant de 5 251.44 € HT portant le nouveau montant à 11 897.04 € HT.</p>												
<b>2026-091</b>	<p><b>Objet</b> : Marché de prestations – Vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie et des moyens de secours sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu</p> <p><b>Conditions</b> : approbation du marché de prestations à intervenir avec la société ASPI Agence Services de Protection Incendie – 1 ZI du Bignon – 44110 ERBRAY pour la vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie et des moyens de secours sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant pour l'ensemble des prestations, pour toute la durée du marché à savoir du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 mars 2030 – 4 années, réparti comme suit :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Du 01/04/2026 au 31/12/2026</td> <td>11 936.00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2027 au 31/12/2027</td> <td>16 644.70 € HT</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2028 au 31/12/2028</td> <td>18 289.30 € HT</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2029 au 31/12/2029</td> <td>14 122.20 € HT</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2023 au 31/03/2030</td> <td><u>1 266.60 € HT</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">62 258.80 € HT</td> </tr> </table>	Du 01/04/2026 au 31/12/2026	11 936.00 € HT	Du 01/01/2027 au 31/12/2027	16 644.70 € HT	Du 01/01/2028 au 31/12/2028	18 289.30 € HT	Du 01/01/2029 au 31/12/2029	14 122.20 € HT	Du 01/01/2023 au 31/03/2030	<u>1 266.60 € HT</u>		62 258.80 € HT
Du 01/04/2026 au 31/12/2026	11 936.00 € HT												
Du 01/01/2027 au 31/12/2027	16 644.70 € HT												
Du 01/01/2028 au 31/12/2028	18 289.30 € HT												
Du 01/01/2029 au 31/12/2029	14 122.20 € HT												
Du 01/01/2023 au 31/03/2030	<u>1 266.60 € HT</u>												
	62 258.80 € HT												
<b>2026-092</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Marans – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BUI-DUTERTRE</p>												
<b>2026-093</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p><b>Conditions</b> : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 77B, chemin du Roquet, Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la Commune de Segré en Anjou Bleu et les propriétés de la SCI l'Oudonnière et de Monsieur BOURGEOIS Amaury</p>												
<b>2026-094</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 1 : échafaudage-maçonnerie-taille de pierres-plâtrerie-traitement mérule-Avenant n°4</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°4 au marché de travaux, à intervenir avec QUELIN NORD-OUEST – 5 Rue du Sieur des Bouillons – ZA de Rocomps – 35410 CHATEAUGIRON pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot1 – Échafaudage – maçonnerie – taille de pierres – plâtrerie – traitement mérule, pour un montant de - 66 736.51 € HT portant le nouveau montant de travaux à 653 877.94 € HT.</p>												
<b>2026-095</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 1 : échafaudage-maçonnerie-taille de pierres-plâtrerie-traitement mérule-Avenant n°5</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°5 au marché de travaux, à intervenir avec QUELIN NORD-OUEST – 5 Rue du Sieur des Bouillons – ZA de Rocomps – 35410 CHATEAUGIRON pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot1 –</p>												

	Échafaudage – maçonnerie – taille de pierres – plâtrerie – traitement mérule, pour un montant de + 7 837.01 € HT portant le nouveau montant de travaux à 661 714.95 € HT.
<b>2026-096</b>	<b>Objet</b> : Vente d'un véhicule Peugeot 307 au Garage Socheleau <b>Conditions</b> : vente au garage Socheleau Jimmy, Rue du Pâtis, Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu du véhicule Peugeot 307 immatriculé BG-150-XQ pour un montant net de 50 €.
<b>2026-097</b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine – Lot 4 : peinture murale et décors peints – Avenant n°5 <b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°5 au marché de travaux, à intervenir avec ARHEMA - 9b Chemin des Champs - 44340 BOUGUENNAIS pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot4 : Peintures murale et décors peints - pour un montant de 13 218.00 € HT (tranche optionnelle) portant le nouveau montant de travaux à 178 814.83 € HT.
<b>2026-098</b>	<b>Objet</b> : Contrat de cession entre l'association C'est-à-dire et la mairie de Segré-en-Anjou Bleu pour un spectacle à la médiathèque <b>Conditions</b> : approbation du contrat de cession entre l'association C'est-à-dire et la Mairie de Segré-en-Anjou Bleu pour le spectacle de Nadège Rigalleau « Petit à petit » samedi 11 avril 2026 Prix de cession : <b>844 €</b>
<b>2026-099</b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de case columbarium – Famille CRUARD-LOREE
<b>2026-100</b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral <b>Conditions</b> : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 229AL, parcelle n°329, ESAT du Haut-Anjou, Commune déléguée de Noyant la Gravoyère, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété du CAP ANJOU BLEU et la Commune de Segré en Anjou Bleu.
<b>2026-101</b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Bâtiment ASURE – Aménagement extérieur et création de parking <b>Conditions</b> : approbation de la proposition de l'Aviréenne, pour l'aménagement extérieur et création de parking, dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment ASURE, commune déléguée de Segré, pour un montant <b>23 005,06 € TTC</b> . Le paiement de la facture sera effectué en plusieurs fois suivant l'avancement des travaux.
<b>2026-102</b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Cinéma le Maingué – Mission de coordination et ingénierie SSI <b>Conditions</b> : approbation de la proposition du bureau d'études YAC INGENIERIE PAYS DE LOIRE, pour une mission de coordination du Système de Sécurité Incendie associée à une mission d'ingénierie SSI dans le cadre des travaux de remplacement du système de sécurité existant au cinéma le Maingué, Commune déléguée de Segré, pour un montant <b>6 000 € TTC</b> . Le paiement de la facture sera effectué en plusieurs fois suivant l'avancement des travaux.
<b>2026-103</b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Atelier – Changement de solution technique pour la création du compteur électrique <b>Conditions</b> : approbation de la proposition présentée par ENEDIS pour le changement de solution technique pour le projet de raccordement électrique de l'atelier, commune déléguée de la Chapelle sur Oudon, à savoir -Etude technique en type 2 et raccordement en type 2.
<b>2026-104</b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'association les Mélimotards <b>Conditions</b> : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'association les Mélimotards, à raison d'une fois par mois pour l'année 2026, à titre gratuit (selon un planning).
<b>2026-106</b>	<b>Objet</b> : Contrat de cession entre la compagnie Ma' et le Cargo pour le spectacle 'Hold Fast' saison 2025/2026 <b>Conditions</b> : approbation du contrat de cession entre la compagnie Ma' – Maison des associations – 67 Rue St François de Sales 73 000 CHAMBERY et le Cargo pour le spectacle 'Hold Fast' sur la saison 25/26, Prix de cession 1 700€ HT soit <b>1 793,50€ TTC</b> Frais annexe 532,10€ HT soit <b>561,41€ TTC</b>
<b>2026-107</b>	<b>Objet</b> : Contrat de cession entre TS3 et le Cargo pour le spectacle 'Alex Vizorek' saison 2026/2027 <b>Conditions</b> : approbation du contrat de cession entre TS3 – 10 place du Général Catroux – 75017 PARIS et le Cargo pour le spectacle 'Alex Vizorek' sur la saison 26/27,

	<p>Prix de cession 8 500€ HT soit <b>8 967,50€ TTC</b>  Acompte à verser au 24 mars 2026 sur présentation de la facture <b>4 483,75€ TTC</b>  Solde à verser au 09 octobre 2026 sur présentation de la facture <b>4 483,75€ TTC</b></p>																												
<b>2026-108</b>	<p><b>Objet</b> : Marché public d'assurance pour la commune – Assurance auto flotte – Courtier ADF Courtage d'assurance – Contrat assurance bris machine – Location d'une décapeuse  <b>Conditions</b> : approbation de la proposition à intervenir avec le courtier AFD COURTAGE D'ASSURANCE – ZA de Kerhoas – Immeuble Katrema – 8 rue André Ampère – 56260 LARMOR-PLACE pour l'assurance Flotte Auto avec la compagnie MMA FLEET pour le contrat bris de machine relatif à la location de la décapeuse du 9 mars 2026 au 8 avril 2026, pour un montant de 607.00 € TTC (frais de courtage inclus).</p>																												
<b>2026-109</b>	<p><b>Objet</b> : Contrat de cession entre la compagnie les Têtes en l'Air et la médiathèque de Segré-en-Anjou Bleu pour le spectacle 'Tous les loups sont dans la nature'  <b>Conditions</b> : approbation du contrat de cession entre la compagnie Les Têtes en l'Air – 4 rue de la Cure – 49170 SAVENNIERES et la médiathèque pour le spectacle 'Tous les loups sont dans la nature',  Prix de cession <b>1 000€ TTC</b></p>																												
<b>2026-110</b>	<p><b>Objet</b> : Etude pour l'obtention du Label Bas Carbone Ville Arborée – Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires  <b>Conditions</b> : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d'une subvention relative à l'étude pour l'obtention du Label Bas Carbone Ville Arborée :</p> <table border="1" data-bbox="363 779 1455 1043"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>Banque des Territoires – 80 %</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etude</td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td>1 000€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>5 000 €</td> <td>Total HT</td> <td>5 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant			Banque des Territoires – 80 %	4 000 €	Etude	5 000 €					Segré-en-Anjou Bleu	1 000€					Total HT	5 000 €	Total HT	5 000 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																											
Objet	Montant HT	Entité	Montant																										
		Banque des Territoires – 80 %	4 000 €																										
Etude	5 000 €																												
		Segré-en-Anjou Bleu	1 000€																										
Total HT	5 000 €	Total HT	5 000 €																										
<b>2026-111</b>	<p><b>Objet</b> : Commune d'Aviré - Marché de travaux – Projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs – Lot 3 : charpente en bois – Avenant n°1  <b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société SCMC Charpente Menuiserie Choletaise - 43 rue de la Jominière - 49300 CHOLET pour le projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs commune déléguée d'Aviré – Segré- en-Anjou Bleu, LOT3 - charpente bois pour un montant de 488.00 € HT portant le nouveau montant de travaux à 18 933.36 € HT</p>																												
<b>2026-114</b>	<p><b>Objet</b> : Appel à projets Fonds Chêne 6 du programme ACTEE+ de la FNCCR – Demande de subvention pour le financement de postes d'économies de flux, d'outils de suivi et de mesures, ainsi que l'étude énergétique relative au projet de construction d'une salle polyvalente à la Chapelle sur Oudon  <b>Conditions</b> : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d'une subvention relative aux postes d'économies de flux, d'outils de suivi et de mesures, ainsi que l'étude énergétique relative au projet de construction d'une salle polyvalente à La Chapelle sur Oudon, et ce, auprès du Programme ACTEE+ de la FNCCR dans le cadre du Fonds Chêne 6 :</p> <table border="1" data-bbox="277 1581 1544 1926"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 : poste économe de flux</td> <td>79 681,67 €</td> <td>Fonds Chêne 6 Lot 1 : poste économe de flux</td> <td>31 872,67 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 : outils de suivi et de mesure</td> <td>12 845,03 €</td> <td>Fonds Chêne 6 Lot 2 : outils de suivi et de mesure</td> <td>6 422,52 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 3 : études énergétiques</td> <td>1 400,00 €</td> <td>Fonds Chêne 6 Lot 3 : études énergétiques</td> <td>700,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td>54 931,51 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>93 926,70 €</td> <td>Total HT</td> <td>93 926,70 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Lot 1 : poste économe de flux	79 681,67 €	Fonds Chêne 6 Lot 1 : poste économe de flux	31 872,67 €	Lot 2 : outils de suivi et de mesure	12 845,03 €	Fonds Chêne 6 Lot 2 : outils de suivi et de mesure	6 422,52 €	Lot 3 : études énergétiques	1 400,00 €	Fonds Chêne 6 Lot 3 : études énergétiques	700,00 €			Segré-en-Anjou Bleu	54 931,51 €	Total HT	93 926,70 €	Total HT	93 926,70 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																											
Objet	Montant HT	Entité	Montant																										
Lot 1 : poste économe de flux	79 681,67 €	Fonds Chêne 6 Lot 1 : poste économe de flux	31 872,67 €																										
Lot 2 : outils de suivi et de mesure	12 845,03 €	Fonds Chêne 6 Lot 2 : outils de suivi et de mesure	6 422,52 €																										
Lot 3 : études énergétiques	1 400,00 €	Fonds Chêne 6 Lot 3 : études énergétiques	700,00 €																										
		Segré-en-Anjou Bleu	54 931,51 €																										
Total HT	93 926,70 €	Total HT	93 926,70 €																										
<b>2026-115</b>	<p><b>Objet</b> : Contrat de cession entre l'association C'est-à-dire et la mairie de Segré-en-Anjou Bleu pour un spectacle à la médiathèque  <b>Conditions</b> : approbation du contrat de cession entre l'association C'est-à-dire et la Mairie de Segré-en-Anjou Bleu pour le spectacle de Nadège Rigalleau « Petit à petit » samedi 11 avril 2026  Prix de cession : <b>1044, 45 €</b></p>																												

<p><b><u>2026-116</u></b></p>	<p><b>Objet :</b> Vérifications périodiques des biens mobiliers et immobiliers sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Marché de prestations de services – Avenant n°4  <b>Conditions :</b> approbation de l’avenant n°4 au marché de prestation, avec la société SOCOTEC Equipement SAS – 7 rue Bouché Thomas – CS 50206 – 49000 Angers Cedex 01 concernant les vérifications des biens mobiliers et immobiliers pour l’ajout d’un bâtiment : Office du tourisme, Esplanade Antoine Glémain la vérification périodique de sécurité des installations de gaz combustible en ERP- Devis n° 260391660308198 pour un montant de 45 € HT pour l’année 2026 portant le nouveau montant du marché à 74 791.80 € HT (BPU1 : 56 845.80 € HT + 45.00 € HT + BPU2 : 17 901.00 € HT)+ variante 800.00€.</p>																										
<p><b><u>2026-117</u></b></p>	<p><b>Objet :</b> Mise en accessibilité des arrêts de bus ALEOP sur le territoire de la commune – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire  <b>Conditions :</b> sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative à la mise en accessibilité des arrêts de bus, du centre-bourg sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère et à l’aire de l’Europe sur la commune déléguée de Segré, auprès de la Région des Pays de la Loire :</p>																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Arrêts de bus de Noyant la Gravoyère – Centre-bourg (2)</td> <td>28 792,10 €</td> <td>Région des Pays de la Loire</td> <td>18 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Arrêt de bus Aire de l’Europe Segré</td> <td>14 067,59 €</td> <td>Région des Pays de la Loire</td> <td>9 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune de Segré en Anjou Bleu</td> <td>15 859,69 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total HT</b></td> <td><b>42 859,69 €</b></td> <td><b>Total HT</b></td> <td><b>42 859,69 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Arrêts de bus de Noyant la Gravoyère – Centre-bourg (2)	28 792,10 €	Région des Pays de la Loire	18 000,00 €	Arrêt de bus Aire de l’Europe Segré	14 067,59 €	Région des Pays de la Loire	9 000,00 €			Commune de Segré en Anjou Bleu	15 859,69 €	<b>Total HT</b>	<b>42 859,69 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>42 859,69 €</b>			
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																									
Objet	Montant HT	Entité	Montant																								
Arrêts de bus de Noyant la Gravoyère – Centre-bourg (2)	28 792,10 €	Région des Pays de la Loire	18 000,00 €																								
Arrêt de bus Aire de l’Europe Segré	14 067,59 €	Région des Pays de la Loire	9 000,00 €																								
		Commune de Segré en Anjou Bleu	15 859,69 €																								
<b>Total HT</b>	<b>42 859,69 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>42 859,69 €</b>																								

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de  
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

<b>ADRESSE</b>	<b>PARCELLES CADASTRALES</b>	<b>COMMUNE DELEGUEE</b>
1 Rue de la Forge	3312080A1455, 3312080A0634, 3312080A0637, 3312080A1451	Montguillon
9 allée Hector Berlioz	331000AN0223	Segré
41 Route de Camusaie	331229AE0271, 331229AE0277, 331229AE0279, 331229AE0282	Noyant la Gravoyère
8 Allée des Tilleuls	3312770D2042	Ste Gemmes d'Andigné
12 Rue du Pied Boulet	3310370B0809, 3310370B2048, 3310370B1168	Le Bourg-d'Iré
2 Route de Loiré	3310370B0336, 3310370B1929	Le Bourg-d'Iré
2 Bis Rue d'Anjou	3313190B0900	St Sauveur de Flée
1 Rue des Ormes	3312330C1002	Nyoiseau
40 Rue Jean Ouvrard	3311870B1458	Marans
18 Chemin de Bourbelaine	3312330B0377	Nyoiseau
4 Rue des Chênes	331229AC0387	Noyant la Gravoyère
49500 Segré en Anjou Bleu	331000AH0169, 331000AH0337, 331000AH0359	Segré
8 et 8 bis Place de l'Eglise	3310140B0077, 3310140B0992	Aviré
6 Rue Saint Joseph	331000AB0477	Segré
20 rue Georges Bachelot	331229AB0288, 331229AB0488, 331229AB0563	Noyant la Gravoyère
7 Rue de l'Hommeau	331305AB0553	St Martin du Bois
32 Rue Antoine Paillard	331000AE0159	Segré
3 Ruelle du Château	331000AB0270	Segré
11 Impasse du Presbytère	3312770D2294, 3312770D0060, 3312770D2296, 3312770D2295	Ste Gemmes d'Andigné
1 Rue des Deux Haies	331305AB0304, 331305AB0307	St Martin du Bois
Chemin de la Maison Neuve	331229AL0709, 331229AL0104	Noyant la Gravoyère
Chemin de la Maison Neuve	331229AL0708, 331229AL0104	Noyant la Gravoyère
1 Esplanade de la Gare	3310770B1881, 3310770B1676	La Chapelle sur Oudon
1 Rue des Iris	3310770B1884, 3310770B1676	La Chapelle sur Oudon
Rue Creuse	3310770B1888, 3310770B1671	La Chapelle sur Oudon
4 Rue du Haut Pré	331233AB0483, 331233AB0491	Nyoiseau
4 Rue Transversale	331229AL0004	Noyant la Gravoyère
3 Rue des Iris	3310770B1883, 3310770B1676	La Chapelle sur Oudon
11 Route de Charmont	3312330A0453	Nyoiseau
2 Rue du Clos du Meunier	3312770D2645	Ste Gemmes d'Andigné
4 Rue Courte 32 rue Pasteur	331000AB0293	Segré
1 Rue du val de l'oudon	331000AL0291	Segré
Cité Charmont	3312330A0515	Nyoiseau
15 rue Antoine Paillard	331000AE0116	Segré
12 Rue du Pied Boulet	3310370B0809, 3310370B2048	Le Bourg-d'Iré
21 Rue du Lavoir	3310000D0026, 3310000D0039	Segré
53 rue Pasteur	331000AB0275, 331000AB0276, 331000AB0333	Segré
7 Lotissement du Tertre	3312330B0261, 3312330B0343	Nyoiseau

<b>ADRESSE</b>	<b>PARCELLES CADASTRALES</b>	<b>COMMUNE DELEGUEE</b>
3 Rue du Flucas	331000AN0208	Segré
24 Avenue d'Eventard	331000AK0534, 331000AK0536, 331000AK0537	Segré
3 bis rue du Rocher	331000AD0937, 331000AD0940, 331000AD0942	Segré
8 Allée des Tilleuls	3312770D2042	Ste Gemmes d'Andigné
14 rue André Brécheteau	3312330C0490	Nyoiseau
7 Rue Calville	3311580A0774, 3311580A0745	L'Hôtellerie de Flée
1 Rue de la Forge	3312080A0636, 3312080A0638, 3312080A1452, 3312080A1453, 3312080A0823	Montguillon
2 Place de la République	331000AB0386	Segré
4 Rue Joulain	331000AB0636, 331000AB0014	Segré
21 Rue de la Madeleine	331000AM0147	Segré

## QUESTIONS DIVERSES

### 1/ Question posée par M DUSSEAU :

« Madame le Maire,

En relisant votre programme diffusé pour les élections municipales du 15 mars dernier, deux engagements ont particulièrement retenu notre attention : « corriger ce qui doit l'être » et « maintenir et développer nos services dans les 15 mairies déléguées ».

C'est pourquoi, nous vous proposons aujourd'hui de corriger le fonctionnement de notre municipalité pour pouvoir concrètement développer nos services en faveur des habitants dans les communes déléguées grâce à leurs élus dont c'est la vocation première.

Le Code Général des Collectivités Territoriales nous donnent en effet quelques outils en la matière qui, si j'ignore s'ils avaient été débattus en 2016 ou ultérieurement, mériteraient, après 10 ans de fonctionnement parfois controversé de la commune nouvelle, d'être étudiés :

- D'une part, la création dans une ou plusieurs communes déléguées d'un conseil de la commune déléguée, composé du maire délégué et de conseillers municipaux désignés par le conseil municipal parmi ses membres (art. L2113-12 du CGCT) ;
- D'autre part, la désignation, parmi les conseillers communaux, d'un ou plusieurs adjoints au maire délégué (art. L2113-14 du CGCT).

Seriez-vous disposée à étudier et débattre de ses possibilités que nous offrent la loi pour en proposer la mise au vote lors d'une prochaine séance de conseil municipal ? »

## INFORMATION

### Rappel photos pour trombinoscope des élus

Pensez à votre photo pour le trombinoscope des élus qui figurera dans le prochain magazine municipal.

2 créneaux de prise de vue sont proposés **mercredi 15 avril 2026**

- Entre 11h et 12h30 ou
- Entre 17h et 18h30

Les photos seront prises par le service communication ici à cet étage de la mairie.

Si vous ne pouvez vraiment pas sur ces créneaux, il faudra déposer une photo d'identité en couleur dans la boîte aux lettres à l'entrée de ce bâtiment en précisant sur l'enveloppe « service communication - trombinoscope conseil municipal avec votre prénom et nom » **avant le 17 avril 2026**.

Merci à toutes et à tous.

**COMMISSIONS**

COMMISSIONS	Composition	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu Liste "Réveillons Segré-en-Anjou Bleu"	Elu liste "Faire entendre la voix des Segréens"
		Majorité								Minorité	Minorité	
Tourisme - Patrimoine	8 élus de la majorité et 1 élu de la minorité liste "Réveillons Segré-en-Anjou Bleu" + 1 élu de la minorité liste "Faire entendre la voix des Segréens"	Pierre-Marie Heulin	Pierre Rochepeau	Martin Allusse	Sandrine Boullais	Michel Besnier	Christine de Fromont	Yann Mael Soleil	Patrick Biang Nzie	Titulaire : DUSSEAU Loïc Suppléant K'BIDI Cindy	Titulaire : SCHEIDEMANTEL Marie Suppléant : GANNAT Jean-Eudes	
Sport et piscine		Nicolas Chéré	Solène Thébaud	Anne Gaelle Printemps	Denis Belier	Agnès Trottier	Nicolas Delbarre	Sébastien Mazan	Loic Besnier	Titulaire : HESNAUX-LAVALADE Michelle	Titulaire : REVENAZ Arthur Suppléant : HUCHEDE Benjamin	
Environnement - Espaces verts		Magali Boultoureau	Michel Besnier	Christian Perrois	Manon Talandier	Nicolas Kayser	Sandrine Boullais	Mary Mainfroid	Christophe Gastineau	Titulaire : TROTTIER Stéphane Suppléant : MACHARD Christophe	Titulaire : LORENZI Mariette Suppléant : HUCHEDE Benjamin	
Enfance/Jeunesse/Parentalité		Marie Paule Bourdais	Laura Rayé Villermé	Yann Maël Soleil	Corinne Volard	Stéphanie Colas	Carine Chauveau	Jean Claude Granier	Agnès Trottier	Titulaire : K'BIDI Cindy Suppléant LECOQ-MAREAU Angélique	Titulaire : COMERRE Blandine Suppléant : GANNAT Jean-Eudes	
Finances		Carine Chauveau	Louis de Pimodan	Sébastien Mazan	Jean Olivier Bouvet	Sébastien Roulleau	Nicolas Kayser	Christine de Fromont	Loic Folliard	Titulaire : DE LA SALMONIERE Raphaël Suppléant : TROTTIER Stéphane	Titulaire : GANNAT Jean-Eudes Suppléant : REVENAZ Arthur	
Culture		Colette Romann	Nicolas Delbarre	Nathalie Berthelot	Virginie Roux	Jean Olivier Bouvet	Agnès Trottier	Marie Isabelle Moreau	Sébastien Roulleau	Titulaire : K'BIDI Cindy Suppléant MILARET Sandrine	Titulaire : GANNAT Jean-Eudes Suppléant : COMERRE Blandine	
Conseil d'exploitation de la régie du cinéma le Maingué	Commission culture + 5 usagers	Colette Romann	Nicolas Delbarre	Nathalie Berthelot	Virginie Roux	Jean Olivier Bouvet	Agnès Trottier	Marie Isabelle Moreau	Sébastien Roulleau	Titulaire : MILARET Sandrine Suppléant : K'BIDI Cindy	Titulaire : GANNAT Jean-Eudes Suppléant : COMERRE Blandine	
Urbanisme - Habitat	8 élus de la majorité et 1 élu de la minorité liste "Réveillons Segré-en-Anjou Bleu" + 1 élu de la minorité liste "Faire entendre la voix des Segréens"	Bruno Chauvin	Christophe Gastineau	Joel Roncin	Sandrine Boullais	Dominique Lardeux	Christian Perrois	Denis Belier	Anne Gaelle Printemps	Titulaire : MACHARD Christophe Suppléant : TROTTIER Stéphane	Titulaire : REVENAZ Arthur Suppléant : HUCHEDE Benjamin	
Voirie		Christophe Gastineau	Loic Besnier	Bruno Chauvin	Marie Bernadette Grosbois	Jean Luc Porcher	Magali Boultoureau	Jean Paul Luet	Mélanie Grosbois	Titulaire : TROTTIER Stéphane Suppléant : MACHARD Christophe	Titulaire : LORENZI Mariette Suppléant : HUCHEDE Benjamin	
Bâtiments-Energie		Dominique Lardeux	Marie Paule Bourdais	Nicolas Chéré	Claudine Porta	Loic Folliard	Pierre Marie Heulin	Marie Bernadette Grosbois	Christophe Guineheux	Titulaire : DUSSEAU Loïc Suppléant : TROTTIER Stéphane	Titulaire : LORENZI Mariette Suppléant : REVENAZ Arthur	
Affaires scolaires et restauration collective		Claudine Porta	Christophe Guineheux	Nathalie David	Mélanie Grosbois	Solène Thébaud	Audrey Cottier	Marie Isabelle Moreau	Laura Rayé Villermé	Titulaire : MILARET Sandrine Suppléant : LECOQ-MAREAU Angélique	Titulaire : HOREAU Jean-Luc Suppléant : COMERRE Blandine	
Affaires sociales		Jean Claude Granier	Marie Andrée Douet	Virginie Guillaume	Mary Mainfroid	Stéphanie Fiandrino	Christine de Fromont	Loïc Folliard	Virginie Roux	Titulaire : DE LA SALMONIERE Raphaël Suppléant HESNAUX-LAVALADE Michelle	Titulaire : SCHEIDEMANTEL Marie Suppléant : COMERRE Blandine	
Communication		Olivier Chauveau	Colette Romann	Martin Allusse	Jean Olivier Bouvet	Christian Perrois	Laura Rayé Villermé	Mary Mainfroid	Manon Talandier	Titulaire : MILARET Sandrine Suppléant : K'BIDI Cindy	Titulaire : SCHEIDEMANTEL Marie Suppléant : COMERRE Blandine	
Ressources Humaines		Emilie Gatineau	Marie Paule Bourdais	Claudine Porta	Christophe Gastineau	Olivier Chauveau	Stéphanie Fiandrino	Denis Belier	Nathalie David	Titulaire : JACQMIN Stéphane Suppléant : TROTTIER Stéphane	Titulaire : HOREAU Jean-Luc Suppléant : GANNAT Jean-Eudes	
Parc Expo - Animations - Fêtes et manifestations		Denis Belier	Jean Olivier Bouvet	Patrick Biang Nzie	Pierre Marie Heulin	Stéphanie Colas	Sébastien Roulleau	Christian Perrois	Mary Mainfroid	Titulaire : LECOQ-MAREAU Angélique Suppléant : HESNAUX-LAVALADE Michelle	Titulaire : HUCHEDE Benjamin Suppléant : GANNAT Jean-Eudes	
Citoyenneté		Pierre Rochepeau	Corinne Volard	Marie Isabelle Moreau	Jean Claude Granier	Sandrine Boullais	Anne Gaelle Printemps	Virginie Roux	Nicolas Delbarre	Titulaire : TROTTIER Stéphane Suppléant : DUSSEAU Loïc	Titulaire : GANNAT Jean-Eudes Suppléant : HOREAU Jean-Luc	
Commission d'attribution des Marchés à Procédure Adaptée		Bruno Chauvin	Nicolas Chéré	Denis Belier	Pierre Marie Heulin	Dominique Lardeux	Claudine Porta	Carine Chauveau	Joel Roncin	Titulaire : JACQMIN Stéphane Suppléant : MACHARD Christophe	Titulaire : LORENZI Mariette Suppléant : GANNAT Jean-Eudes	
Comité consultatif commerces de proximité	10 élus + 4 commerçants	Pierre Marie Heulin	Pierre Rochepeau	Nicolas Chéré	Christine de Fromont	Magali Boultoureau	Carine Chauveau	Audrey Cottier	Nicolas Kayser	Titulaire : TROTTIER Stéphane Suppléant : JACQMIN Stéphane	Titulaire : GANNAT Jean-Eudes Suppléant : HUCHEDE Benjamin	
Commission communale pour l'accessibilité	10 élus + membres d'associations	Joel Roncin	Emilie Gatineau	Bruno Chauvin	Christophe Gastineau	Stéphanie Colas	Jean Luc Porcher	Denis Belier	Christian Perrois	Titulaire : LECOQ-MAREAU Angélique Suppléant : MILARET Sandrine	Titulaire : HOREAU Jean-Luc Suppléant : SCHEIDEMANTEL Marie	
Commission de délégation de service public	Le Maire + 5 tit + 5 suppl + 5 extérieurs	Jean Olivier Bouvet	Pierre Marie Heulin	Marie Paule Bourdais	Marie Andrée Douet	Carine Chauveau	Denis Belier	Nathalie David	Marie Bernadette Grosbois	JACQMIN Stéphane	LORENZI Mariette	

## ASSOCIATIONS

SOCIAL	Composition	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu	Elu
Aide à domicile Val d'Oudon	1	Jean Claude Granier								
Association d'aide aux handicapés adultes du haut Anjou du CAT de Noyant-la-Gravoyère - ESAT CAP ANJOU BLEU	3	Jean Claude Granier	Virginie Guillaume	Christine de Fromont						
ASURE	5	Jean Claude Granier	Sébastien Roulleau	Jean Olivier Bouvet	Nicolas Delbarre	Denis Bélier				
Comité de Pilotage du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées	1 tit + 1 suppl	Jean Claude Granier	Geneviève Coquereau							
CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives)	1 représentant	Jean Claude Granier								
Commission Sociale Logement (CSL)	1 tit + 1 suppl	Jean Claude Granier	Loïc Folliard							
Conseil de surveillance de l'hôpital de Château-Gontier	1	Coquereau Geneviève								
Envol	4	Jean Claude Granier	Nathalie Berthelot	Colette Romann	Pierre Rochepeau					
COPEC (COMmission départementale pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté)	1 tit + 1 suppl	Yann Mael Soleil	Pierre Rochepeau							
ILIADE de Château-Gontier (CA)	2	Marie Paule Bourdais	Patrick Biang Nzie							
Maison de retraite Ste Claire de Noyant la Gravoyère (Conseil de Vie Sociale)	2	Virginie Roux	Jean Claude Granier							
Résidences du Val d'Oudon (CA)	3 élus + 2 personnes qualifiées	Nicolas Chéré	Jean Olivier Bouvet	Carine Chauveau	Loïc Folliard	Stéphanie Fiandrino-Renou				
Résidence Jean d'Ormesson (conseil de vie des résidents)	2 tit + 2 suppl	Jean Claude Granier	Marie Andrée Douet	Loïc Folliard	Virginie Guillaume					
Résidence Nelson Mandela (conseil de vie sociale)	3	Marie Paule Bourdais	Agnès Trottier	Nicolas Chéré						

EDUCATION	Composition									
<u>Ecoles Maternelles Primaires privées</u>	<u>1 élu</u>									
Ecole privée Notre Dame - Aviré		Christophe Guineheux								
OGEC privée primaire et maternelle - Le Bourg d'Iré		Christophe Guineheux								
OGEC école élémentaire privée - L'Hôtellerie de Flée		Christophe Guineheux								
Ecole privée Notre Dame - Marans		Christophe Guineheux								
OGEC Ecole Saint-Georges - Noyant la Gravoyère		Christophe Guineheux								
OGEC Ecole du Sacré-cœur - Ste Gemmes d'Andigné		Christophe Guineheux								
Ecole René Goupil - St Martin du Bois		Christophe Guineheux								
Ecole maternelle et primaire Bourg Chevreau - Segré		Christophe Guineheux								
Ecole maternelle et primaire St Joseph - Segré		Christophe Guineheux								
<u>Ecoles Maternelles Primaires Publiques</u>	<u>2 élus</u>									
Ecole Les Prés Verts - Châtellais	1+ 1 suppl	Claudine Porta	Audrey Cottier							
Ecole élémentaire les trois plumes - La Ferrière de Flée		Claudine Porta	Christine de Fromont							
Ecole primaire - Louvaines		Claudine Porta	Laura Rayé Villermé							
Ecole élémentaire les trois plumes - Montguillon		Claudine Porta	Joel Roncin							
Ecole primaire Geneviève Verger -Nyoiseau		Claudine Porta	Denis Belier							
Ecole primaire René Brossard - Noyant la Gravoyère		Claudine Porta	Nathalie David							
Ecole primaire Grains de soleil - St Martin du Bois		Claudine Porta	Corinne Volard							
Ecole élémentaire les trois plumes - St Sauveur de Flée		Claudine Porta	Solène Thébaud							
Ecole Dolto/Fontaine- Segré		Claudine Porta	Carine Chauveau							
Ecole maternelle les Pierres Bleues - Segré		Claudine Porta	Carine Chauveau							
Ecole Primaire les Pierres Bleues - Segré		Claudine Porta	Jean Olivier Bouvet							

<b>Enseignement secondaire</b>	1 élu									
<b>Collège Georges Gironde</b>	1	Carine Chauveau								
<b>Lycée Blaise Pascal</b>	1	Colette Romann								
<b>Etablissement spécialisé</b>	1 élu									
<b>IME Clairval</b>	1	Carine Chauveau								
<b>SPORT</b>	<b>Composition</b>									
<b>ANDES - Association Nationale Des Elus en charge du Sport</b>	1	Nicolas Chéré								
<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>Composition</b>									
<b>Comité de Jumelage (CA) NLG</b>	3	Sandrine Boullais-Challier	Nathalie David	Virginie Guillaume						
<b>Comité de jumelage (CA) Segré</b>	3	Geneviève Coquereau	Sandrine Boullais	Christian Perrois						
<b>DIVERS</b>	<b>Composition</b>									
<b>GDON</b>	1	Magali Boultoureau								
<b>Fondation du Patrimoine</b>	1	Pierre Rochepeau								
<b>Alter Cités</b>	2	Sandrine Boullais-Challier	Bruno Chauvin							
<b>Alter Public - Assemblée spéciale des collectivités</b>	1	Geneviève Coquereau								
<b>Alter Public - AG des actionnaires</b>	1 tit + 1 suppl	Geneviève Coquereau	Carine Chauveau							
<b>Alter Public - c° attribution des marchés</b>	1 tit + 1 suppl	Nicolas Chéré	Carine Chauveau							
<b>Comité stratégique de la SAS PE de la Ferrière de F</b>	3 tit	Dominique Lardeux	Olivier Chauveau	Christophe Guineheux						
<b>AG de la SAS PE de la Ferrière de Flée</b>	1 tit + 1 suppl	Dominique lardeux	Olivier Chauveau							
<b>SIEML</b>	1 tit + 1 suppl	Christian Perrois	Dominique Lardeux							